



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATES : mercredi 03 et jeudi 04 octobre 2018

LIEU : Siège social – 36, rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 08h45 À 17h10 (suspension de 12h30 à 13h15)

1 – APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents physiquement (11) :

Messieurs Norbert Dauba, Joël Davennes, Dominique Deshayes, Edmond Dominati, Robert Gauthier, André Géry, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Roland Marcant, Jean-Claude Maury et Madame Maryvonne Sayos.

Administrateur représenté (01) :

Monsieur Michel Dumas (pouvoir à monsieur Jean-Claude Maury).

2 – OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 6, l'effectif des Administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 12 sur 12, la Présidente-générale déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats qui s'en suivront.

3 – INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE GÉNÉRALE

La Présidente-générale tient à préciser que dans l'immédiat son but principal est la pérennisation de la "S.N.E.M.M" avec le concours de l'ensemble des sociétaires et cela dans un engagement de confiance réciproque. Pour obtenir une cohésion nationale, elle compte sur l'énergie et l'investissement moral des femmes et des hommes de toutes les catégories de membres, que ces sociétaires soient inscrits dans des grandes ou petites structures car avant tout il n'y a qu'une Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

4 - PROCÈS-VERBAL DU 25 ET 26 JUIN 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 et 26 juin 2018, approuvé le 09 juillet 2018 (vote électronique : INSCRITS = 12 – MAJORITÉ QUALIFIÉE = 08 – OUI = 11 – SANS RÉPONSE = 01), n'a fait l'objet d'aucune remarque ou suggestion particulière.

5 – PROCÈS VERBAL ANNUEL SUCCINCT ET DIRECTIVES POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

5.1 – Procès-verbal annuel succinct

Une utilisation simplifiée du procès-verbal annuel succinct a été approuvée à l'unanimité au conseil d'administration national. Ce document très utile pour l'exploitation des assemblées générales ordinaires sera disponible sur le site national.

5.2 – Assemblée générale ordinaire

La Présidente générale rappelle que conformément aux textes qui nous régissent, les assemblées générales ordinaires doivent se tenir dans le premier trimestre de l'année civile en cours ; celles-ci concernent l'exercice de l'année civile écoulée (1^{er} janvier au 31 décembre).

En dehors du calendrier indiqué précédemment, le déplacement officiel d'un administrateur national ou d'un membre du bureau ne se fera que sur une autorisation de la Présidente générale (sans quoi, absence de défraiement du siège social et prise en charge par la structure sollicitée) ; de fait les responsables des structures devront transmettre une demande justifiée qui sera adressée directement au secrétariat de Direction. Cette directive entre en vigueur dès la fin de ce conseil d'administration national y compris pour les demandes antérieures ayant été formulées à ce jour.

6 – VIE DES STRUCTURES

6.1 -Fusion

368^{ème} section de Joigny (89), avec la 176^{ème} section d'Auxerre (89) = approbation du conseil d'administration national.



6.2 – Changement de dénomination

À la suite de la fusion de la 1359^{ème} section de l'Ile de Groix (56) le 16 novembre 2017 avec la 43^{ème} section de Lorient / Lanester (56), il a été demandé une nouvelle dénomination de la section avec pour intitulé « 43^{ème} section de Lorient / Lanester / Ile de Groix » = approbation du conseil d'administration national.

7 – RECENSEMENT DES BIENS IMMOBILIERS

Le recensement des drapeaux et des immobilisations détenus par les structures fait apparaître à ce jour des non-réponses (sauf erreur) de 08 Unions Départementales et de 03 Sections Locales :

- Unions Départementales ⇒ 11, 2A, 39, 69, 80, 91, 93, 94 ;
- Sections Locales ⇒ 1448, 1663, 1786.

Une nouvelle demande sera relancée auprès des structures retardataires en espérant que les responsables des entités citées soient plus coopératifs. Un remerciement est adressé à la très grande majorité qui a répondu à la demande formulée par le siège social.

8 – COLLECTE DE FONDS

Un exposé sur la collecte de fonds (fundraising) a été présenté par Madame Caroline MORVAN (salariée de la "S.N.E.M.M") et Monsieur Christophe Chéneau (membre associé et chargé de mission auprès de la Présidente générale) ; ces deux responsables dépendent directement de la Présidente générale. L'objectif principal de cette recherche de fonds concerne :

- l'allocation aux pupilles / orphelins ;
- l'allocation aux vieux sociétaires ;
- l'allocation de secours ponctuels ;
- l'allocation aux sinistrés ;
- l'allocation des bourses scolaires, universitaires et techniques ;
- l'opération des colis de Noël ;
- l'aide aux structures ;
- la prise en compte de l'envoi des revues aux veuves ;
- l'allocation aux blessés des armées (Invictus Games) ;
- les dons aux associations œuvrant dans le cadre de l'intérêt général.

9 – FONDATION MARÉCHAL LECLERC

La "S.N.E.M.M" participera à hauteur de 1 000€ (unanimité du conseil d'administration national) à l'édition d'un guide touristique "de la Voie de la 2^{ème} DB". Des ouvrages nous seront offerts en fonction du montant de notre don.

10 – CANDIDATURE ADMINISTRATEUR NATIONAL

Lors du 84^{ème} congrès national (03 et 04 juin 2019), il sera procédé à l'élection d'un collège d'administrateurs nationaux pour un mandat de quatre ans (2019 / 2023) :

- composition du conseil d'administration national = de 12 à 24 membres (chaque collège est égal à 12 membres) ;

- nombre total de collèges d'administrateurs nationaux = 02
- administrateurs nationaux sortants = 04 (ils peuvent présenter une nouvelle candidature) ;
- administrateurs nationaux en fonction (collège 2017 / 2021) = 08 ;
- administrateurs nationaux pouvant être élus au collège 2019 / 2023 = 12 ;
- candidature ouverte à tous les sociétaires à jour des cotisations = membres titulaires, membres associés,

Dames d'entraide ;

- photo d'identité récente (sans coiffure) ;
- lettre de motivation ;
- appel à candidature = en fin du mois d'octobre 2018 ou début du mois de novembre 2018 ;
- date de clôture de candidature = 31 janvier 2019 (date d'envoi au siège social faisant foi) ;
- tirage au sort de l'ordre de présentation des candidats = conseil d'administration national du 12 et 13

février 2019 ;

- présentation des candidats = revue périodique du mois de mars 2019.

11 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin d'être en concordance avec les statuts de l'année 2013 qui sont en vigueur, le règlement intérieur (édition de l'année 2010) doit s'y adapter.

Un projet a été présenté au conseil d'administration national. Après des modifications proposées par ledit conseil, une nouvelle écriture sera faite et adressée à chaque administrateur national. Après finalisation ce document sera transmis aux Présidents des structures de façon qu'ils puissent en informer leurs délégués nationaux et faire remonter leurs observations au secrétariat général.



Ce règlement intérieur sera présenté au 84^{ème} congrès national (en session ordinaire) et soumis à un vote d'approbation. Le document présenté ne peut entrer en vigueur qu'après l'approbation du Ministère de l'intérieur.

12 – COMMISSION NATIONALE DE VÉRIFICATION COMPTABLE

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de ses membres la création d'une "commission (permanente) nationale de vérification comptable" et ceci à compter du 84^{ème} congrès national ; elle sera élue au cours de ce congrès national.

Elle prendra officiellement sa mission dès son élection.

Directives pour les candidats :

- composition de la commission de contrôle = 03 membres, dont 01 au moins membre titulaire (médaillé militaire) ;

- mandat de deux ans = 2019 /2021 ;

- candidature ouverte à tous les sociétaires à jour des cotisations = membres titulaires, membres associés,

Dames d'entraide ;

- photo d'identité récente (sans coiffure) ;

- lettre de motivation ;

- appel à candidature = en fin du mois d'octobre 2018 ou début novembre 2018 ;

- date de clôture de candidature = 31 janvier 2019 (date d'envoi au siège social faisant foi) ;

- tirage au sort de l'ordre de présentation des candidats = conseil d'administration national du 12 et 13 février 2019 ;

- présentation des candidats = revue périodique du mois de mars 2019.

13 – COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CONCILIATION

Le conseil d'administration national a décidé à l'unanimité la création d'une commission (permanente) de "l'éthique et de la conciliation" ; les directives sont similaires à celles de la commission de contrôle.

14 – CARTE DE FONCTION

Les présidents des structures qui désirent avoir une carte de fonction pourront en faire la demande auprès du service des effectifs. Ce document sera payant pour un montant de 3€.

15 - INFORMATIONS DU SERVICE DES EFFECTIFS

À la date du 03 octobre 2018, la situation des effectifs est la suivante :

- membres titulaires	= 28 792	} 43 005
- membres associés	= 4 300	
- Dames d'entraide	= 9 913	

Dans les trois trimestres de l'année 2018 il a été enregistré 1 409 adhésions, pour 3 340 pertes (décès, démissions, radiations).

Le nombre de sociétaires enregistré en tant qu'anciens combattants est de 6 249.

16 - CLÔTURE DE LA 1^{ère} SÉANCE DE TRAVAIL

À 17h10, la Présidente générale clôture la première séance de travail de ce jour et donne rendez-vous pour 18h00 à l'Arc de Triomphe pour le ravivage de la Flamme.

La seconde séance de travail du conseil d'administration national se tiendra le 04 octobre 2018 à 08h30.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE 08h30 À 13h50 (04.10.2018 ⇒ 2^{ème} séance, sans suspension)

17 - APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par le Secrétaire général.

Administrateurs présents physiquement (11) :

Messieurs Norbert Dauba, Joël Davennes, Dominique Deshayes, Edmond Dominati, Robert Gauthier, André Géry, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Roland Marcant, Jean-Claude Maury et Madame Maryvonne Sayos.

Administrateur représenté (01) :

Monsieur Michel Dumas (pouvoir à monsieur Jean-Claude Maury).

18 – INFORMATIONS DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

18.1 – Travaux à la Résidence de la Médaille Militaire



Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de subvention faite au Conseil Départemental du Var le 11 avril 2018 pour la rénovation des carrelages de la cuisine, concernant la mise en sécurité des locaux. Cette subvention entre dans le modèle de financement des travaux à hauteur de 30% maximum. Cette décision complète le Procès-verbal du Conseil d'administration national du 25 et 26 juin 2018, paragraphe 4, concernant la validation des travaux des locaux cuisine et plonge. Le financement sera effectué sous forme d'investissement par un décaissement de trésorerie de la "Résidence" dans le cadre du PPI 2019.

Différents travaux ont été entrepris :

- travaux de plomberie dans les sanitaires du hall d'entrée ;
- reprise en vide sanitaire d'une partie des évacuations des eaux usées des WC = 671,00€ ;
- reprise totale du collecteur en vide sanitaire des eaux usées des WC et lavabos = 1127,50€ ;
- travaux de rénovation des sanitaires publics = 6229,12€ ;
- travaux de rénovation du bar salon et du bar club = 6468,90€ ;
- les deux groupes froids sont hors service. De préférence à la place de réparer on casse tout et on achète

des frigos moins chers qu'un groupe froid.

L'ensemble des différents travaux, sont pris sur la trésorerie de la "Résidence" qui peut faire face à ses dépenses. L'impact de ces travaux sur le résultat d'exploitation de la "Résidence" (en dotation sur immobilisations) serait d'environ 500€ sur 2018 puis 1500€ les années suivantes pendant 10 ans (jeux d'écritures).

Concernant les travaux de rénovations de la cuisine, le Directeur de la "R.M.M" propose de faire les travaux en début d'année 2019 (après avoir arrêté le résultat 2018).

18.2 Vente d'un véhicule

Le conseil d'administration national, sur proposition de la Présidente générale, donne à l'unanimité son accord pour la vente du véhicule (Peugeot 108 à essence – 32 840 kms) qui servait de fonction au siège social.

18.3 – Soutien aux blessés des Armées

L'ensemble des différentes dépenses liées aux équipes (et non plus à celle du cyclisme), représente pour 2018, un montant de 14 698,66€, pris sur le compte Blessés de la défense alimenté par des dons. Pour l'année 2018 il n'est plus question de participation et pour 2019, il faut revenir au premier accord qui ne devait pas dépasser au maximum 9 000€.

18.4 - 83^{ème} assemblée générale nationale

Les frais engagés pour la 83^{ème} assemblée générale de Toulon (83), les 13 et 14 juin 2018, s'élèvent à 11 264,17€.

18.5 – Visualisation des comptes

La visualisation de l'ensemble des comptes des Unions Départementales et des Sections Locales a un coût d'environ 22 000€ à l'année (rien n'est gratuit).

19 - ENTRAIDE

19.1 – Actions du service (accompagnement financier)

- de nos pupilles / orphelins (actuellement 40) ;
- de nos sociétaires (tous membres) dans le besoin (actuellement 11) ;
- de secours ponctuels (actuellement 22) ;
- de nos sinistrés (dans les temps à venir les catastrophes naturelles seront en augmentation) ;
- des bourses scolaires (clôture des dossiers le 31 octobre 2018) ;
- des colis de Noël (clôture des demandes le 19 octobre 2018).

19.2 – Dépenses effectives

À ce jour :

- pupilles / orphelins	= 46 400,00€ ;	}	68 600€
- vieux sociétaires	= 8 800,00€ ;		
- secours ponctuels	= 12 900,00€ ;		
- secours sinistrés	= 500,00€.		

19.3 – Prévisions complémentaires des dépenses

- pupilles / orphelins	= 4 500,00€ ;	}	31 300€
- secours ponctuels	= 3 000,00€ ;		
- secours sinistrés	= 2 000,00€ ;		
- bourses scolaires	= 8 000,00€ ;		
- colis de Noël	= 13 800,00€.		

19.4 - Dons

La répartition des dons est la suivante :



- entraide	=	20 765,53€ ;	}	28 255,53€
- Hyères	=	800,00€ ;		
- blessés	=	6 080,00€.		

20 - INFORMATIONS DU SERVICE DE LA CHANCELLERIE

20.1 - Dossiers en attente (35)

COMMANDEUR L.H	OFFICIER L.H	CHEVALIER L.H
0	0	17
MEDAILLE MILITAIRE		
0		
COMMANDEUR O.N.M	OFFICIER O.N.M	CHEVALIER O.N.M
1	2	15

20.2 - Dossiers en cours (14)

COMMANDEUR L.H	OFFICIER L.H	CHEVALIER L.H
0	0	6
MEDAILLE MILITAIRE		
3		
COMMANDEUR O.N.M	OFFICIER O.N.M	CHEVALIER O.N.M
0	0	5

21 – RÉCOMPENSES ABANDONS DE TRAITEMENTS - RECRUTEMENT

21.1 - Récompenses

Durant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres 2018 :

- 454 diplômes ont été accordés, la répartition à titre information est la suivante = 98 diplômes d'honneur, 97 diplômes de la médaille de bronze, 35 diplômes de la médaille d'argent, 33 diplômes de la médaille de Vermeil ;
- 124 diplômes de plus de 25 ans de titularisation de la Médaille Militaire ;
- 67 diplômes de plus de 50 ans de titularisation de la Médaille Militaire ;
- 20 diplômes de la médaille d'or.

21.2 – Abandons de traitements au profit de la "S.N.E.M.M"

Pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres 2018 :

- actifs	= 659 ;	}	865
- retraités	= 206.		

21.3 - Recrutement

Depuis le 1^{er} Janvier 2018 :

- le service des effectifs a validé 1409 adhésions effectuées par les sections ;
- les adhésions directement au Siège grâce à l'envoi d'un triptyque accompagnant la lettre de remerciement suite à un abandon de traitement a permis d'engranger 28 sociétaires dans la section 3000.

21.4 – Médaille d'or associative

21 dossiers pour l'attribution de la médaille d'or de la "S.N.E.M.M" ont été présentés, le conseil d'administration national en approuve l'octroi.

22 – REVUE NATIONALE

22.1 – Annonceurs

Actuellement le service de la revue est à la recherche d'annonceurs publicitaires. Il est fait appel à toutes les bonnes volontés, même au niveau des structures départementales et locales.

22.2 – Porte-drapeaux

Il est demandé aux Présidents des Unions Départementales et des Sections Locales d'adresser les photos de leurs porte-drapeaux afin que ceux-ci puissent paraître dans la revue périodique.

23 - LEGS

Les legs de Mesdames Arlette Larrieu et Denise Rabeau et d'un nouveau en la personne de Monsieur Rey sont toujours en attente de concrétisation.

24 – 84^{ème} CONGRÈS NATIONAL



Le 84^{ème} congrès national de la "S.N.E.M.M" se tiendra à l'École militaire à Paris, le lundi 03 et mardi 04 juin 2019.

25 – CÉRÉMONIE AUX INVALIDES

La cérémonie annuelle au monument dédié aux Médailleurs Militaires, dans la cour Vauban aux Invalides à Paris, se tiendra le mercredi 07 novembre 2019 à 11h00.

26 – RELATIONS OPEX, CABAT, CNSD, ONAC/VG

Le 04 septembre 2018, a été remis au Président de la République Française notre dernier ouvrage concernant la Médaille Militaire.

Ce même jour a été abordé le sujet du Drap mortuaire sur le cercueil d'un médaillé militaire n'étant pas ancien combattant ou titulaire du titre de reconnaissance de la nation.

Lors de la réunion du Comité National d'Entente, le 17 septembre 2018, la "S.N.E.M.M" était représentée par le responsable des relations OPEX. Ce-dernier a cosigné la lettre du Général Dary (Président du "C.N.E") ; ce courrier adressé au Président de la République concernait l'affaire Audin (militant pour l'indépendance de l'Algérie ayant disparu à Alger il y a 61 ans, après avoir été arrêté chez lui par des militaires français).

Ces actions ont été menées avec l'autorisation de la Présidente générale.

27 – CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

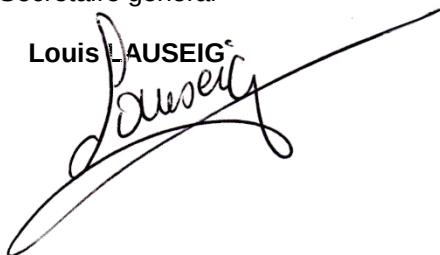
Le prochain conseil d'administration national se tiendra au siège social le mardi 12 et mercredi 13 février 2019.

28 - CLÔTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Avant de clore à 13h50 la séance de travail, la Présidente générale remercie tous les participants pour les débats qui se sont déroulés dans une ambiance sereine.

Secrétaire général

Louis LAUSEIG



Administrateur national

Joël DAVENNES



Présidente générale

Maryvonne SAYOS